ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

LP

Question écrite n° 34247

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les effectifs dans les lycées professionnels au sein de la filière artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement. Le projet de loi de refondation de l'école prévoit la création de 60 000 postes d'enseignants en cinq ans sans même que la variation du nombre d'élèves ne soit communiquée. Elle souhaiterait qu'il lui indique le nombre de professeurs et d'élèves en lycée professionnel dans la filière artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement, et la variation depuis six ans.

Texte de la réponse

L'attention du ministre a été appelée sur les effectifs dans les lycées professionnels au sein de la filière artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement et leur évolution depuis six ans. L'évolution des effectifs d'élèves de 2007 à 2012 est la suivante :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Artisanat et métiers d'art option : tapissier d'ameublement (bac pro)	412	512	666	902	891	807

Les données ci-dessous présentent en outre l'évolution des effectifs d'enseignants mesurée en « équivalent temps plein » (ETP). Ces données ne sont disponibles qu'à partir de 2008. Certains cours étant organisés pour des élèves de filières différentes le nombre d'ETP se réfère à la filière la plus nombreuse ce qui peut conduire à indiquer « 0 » ETP dans une filière donnée.

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Artisanat et métiers d'art option : tapissier d'ameublement (bac pro)		55	79	113	129	114

Données clés

Auteur : Mme Isabelle Le Callennec
Circonscription : Ille-et-Vilaine (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34247
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 juillet 2013, page 8046

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE34247

Réponse publiée au JO le : 15 octobre 2013, page 10833